

**Presentation.**

Vendredi dernier, les officiers de la compagnie no. 3 du 17e bataillon d'Infanterie Volontaire de Lévis ont présenté au Colonel Blanchet, le député du comté de Lévis, une splendide niquière en argent, avec l'adresse suivante:  
*Au Lieut.-Col. Blanchet M. P. P., etc., etc., 17e Bat. Inf. Vol. Lévis.*

Monsieur,  
 Sensibles à l'honneur fait à notre Bataillon, l'année dernière, par votre nomination au poste de Commandant du 3e Bataillon volontaire administratif pour les services que vous nous avez rendus comme notre Colonel, nous vous prions d'accepter l'humble cadeau que nous avons l'honneur de vous présenter comme un gage de notre estime et de notre amitié.

En vous faisant nos meilleurs souhaits de santé, de prospérité et de bonheur.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos dévoués serviteurs,

(Signé) JAMES PATTON, Jnr. Major,

CHARLES CAUCHY, Lieut.

J. CAMPBELL, Sous-Lieut.

L'niquière en question sort de l'établissement bien connu de Madame Lévy, de Québec.

**QUARTIERS GENERAUX.**

Ottawa, 12 janvier, 1866.

**MILICE VOLONTAIRE.**

**ORDRE GENERAL.**

No. 1.—L'ordre général suivant prendra la place des ordres généraux du 27 octobre 1865, et du No. 3, du 22 décembre 1865, lesquels sont par le présent annulés.

Vu l'ordre général, No. 6, du 30 août 1865, les commandants, là où il y en a, ou les officiers commandants des corps, auront le pouvoir de diviser les exercices annuels en autant de fois qu'ils croiront le plus avantageux à la discipline et efficacité de la force volontaire, et d'allouer à chaque exercice ou parade telle proportion de la paie entière de \$8 par année qu'ils jugeront convenable; pourvu que la somme allouée à chaque exercice n'excédra pas 50 centus. Et à l'avenir chaque volontaire qui assistera à un exercice de bataillon sous le commandement d'un officier de l'Etat Major, et ce certifié par l'officier commandant, pourra recevoir crédit pour tel exercice, pourvu que le nombre total d'hommes présents à aucun exercice de bataillon pour laquelle paiement est réclamé, ne soit pas moins que 60.

Mais rien de contenu dans cet ordre ne doit être interprété comme affectant les ordres généraux 7 et 8 du 31 août, 1864, concernant l'exercice à feu en brigade, ni ne changera en aucune manière les conditions quant à l'efficacité et l'inspection annuelle par les officiers inspecteurs compétents, pour lesquels seulement une paie pour exercice sera allouée ni comme donnant un droit à aucun volontaire, à un montant de la paie d'exercice en aucune année au-delà des \$8.00 autorisées par la loi.

No. 2.—Les officiers sous mentionnés de la milice volontaire, et candidats pour nomination en icelle, s'étant présentés devant les conseils d'officiers à Québec et Montréal, pour y être examinés quant à leurs qualifications, ont reçu des certificats de première et seconde classes, comme suit savoir :

**QUÉBEC**

**Première Classe.**

Ludger N. Voyer, cidevant du 100 régiment.

**MONTRÉAL.**

**Première Classe.**

Major Chas. E. Belle, paie-maître, milice volontaire, Montréal.

17 Bataillon d'Infanterie, Lévis. Compagnie no. 3.

Pour être enseigne (temporaire): John Campbell,

gentilhomme, école militaire, vice Cauchy, promu.

**Association d'Exercice, Québec.**

Une association d'exercice est par le présent autorisée à Québec, sous le commandement du Lieut Col.

L. T. Suzor, assistant adjudant général de milice.

Par ordre de Son Excellence l'Administrateur

du Gouvernement et Commandant en Chef.

P. L. MACDOUGALL, Colonel.

Adjudant Général de Milice.

Canada.

**NOUVELLES AMÉRICAINES.**

*Nouvelle-Orléans, 21 janvier.*—Des nouvelles de Brownsville, du 15 janvier, donnent un rapport impartial et correct de la prise de Bagdad. Une force de 123, la plupart hommes de couleur, appartenant au 118e de l'infanterie des Etats-Unis, sous le commandement du col. Reed, ont traversé la Rio Grande, à Clarksville, et se sont divisés en trois détachements. A quatre heures du matin, le premier détachement entra à Bagdad, qu'il surprit et y fit 400 prisonniers et prit quatre pièces d'artillerie.

Le second détachement s'avança jusqu'au ferry où il y avait une garde de dix hommes. L'officier commandant ce poste a fait bravement son devoir. Il a été tué et les autres se sont rendus.

Le troisième détachement s'est avancé jusqu'aux quartiers du colonel Rice, commandant des postes à Bagdad, et l'a fait prisonnier avec tous ces hommes. Il a ensuite essayé de s'emparer de la canonnière *Antonio*.

Le matin du 6, une frégate française s'est présentée pour tirer sur la place. Plusieurs coups de feu ont été échangés, mais ils n'ont produit qu'une panique parmi les citoyens de Bagdad qui ont traversé du côté américain de la Rio Grande.

Un détachement de 200 hommes a été envoyé pour protéger les citoyens américains de Bagdad. Ce détachement est resté là jusque dans la soirée du 7, et il a reçu ordre de se retirer dans le cas d'une attaque par les troupes impériales.

Le général Méjia a commencé à élever des ouvrages en terre armés de canons, entre Matamoras et la rivière commandant Brownsville.

Bagdad a été presque déserté et les envahisseurs se sont livrés au pillage le plus effréné.

**REVUE EUROPEENNE**

Le *Times* de Londres, en parlant de l'aspect général des affaires européennes, exprime la confiance que la perspective d'une longue paix aura quelque effet sur l'administration militaire des puissances européennes, et que les fardeaux qui pèsent si lourdement partout seront quelque peu allégés.

L'*Army and Navy Gazette* dit que tous les bataillons de l'armée du Royaume Uni allaient être diminués de 12 à 10 compagnies.

**Faits Divers**

Au moment où nous metons sous presse nous apprenons que le pont s'est formé à glace vive devant Québec.

—A aller jusqu'au 31 décembre dernier, il y a eu 165 certificats de première classe et 720 de seconde classe accordés pour le Haut-Canada.

Le *Times* de Washington dit que la commission militaire fera un rapport favorable sur la proposition de créer la charge d'un général dans l'armée, et quand cette charge aura été créée par le gouvernement, elle sera offerte au général Grant.

**Scene dans le Congrès Fénié.**

“ Dans le congrès des féniés qui a eu lieu lundi à New-York le président O'Mahoeny a annoncé qu'il était paru dans les journaux du matin un rapport qui, s'il était vraie, devrait les unir comme un seul homme et ferait de nouveau battre leur cœur pour la cause de l'Irlande. Le rapport disait que leurs frères en Irlande combattaient, et “qu'ils avaient gagné leur première bataille.” Le *Herald* ajoute:—“L'excitation qui s'en suivit dans la chambre n'a peut-être jamais été égalée. Tous se levèrent et poussèrent des cris de joie les uns lançant avec frénésie leurs chapeaux au plafond, les autres prosternant leur front dans la poussière, tandis que d'autres, les joues blanches par le contact de lèvres comprimées, jetaient des regards de défi comme si l'ennemi eut été devant eux, et d'amères malédictions furent lancées contre ceux qui avaient semé la désunion dans leur camp fraternel. Ce fut une scène émouvante et la nouvelle devint si tonnante que l'on dut bientôt ajourner la chambre.

Quelques uns des journaux du jour, en faisant la revue des forces disponibles en Irlande contre les féniés portent la force militaire à environ dix mille

hommes. Le fait est qu'il y a en Irlande entre dix-neuf à vingt mille hommes d'armée régulière dont quatre mille à peu près appartiennent aux cinq bataillons de dépôt. Ce nombre ne comprend pas les milices, ni les marins qui appartiennent aux vaisseaux de la côte, et dont quelques mille seraient très propres au service de terre.—(*Army and Navy Gazette.*)

**Mortalité parmi les troupes anglaise en Chine.**

Le *Times* nous fait remarquer la grande mortalité qu'il y a eu dans la garnison anglaise à Hong Kong, durant l'année dernière. A Hong Kong il y avait, au commencement de l'année dernière, une force européenne comprenant en tout 1204. Dans le mois de juin, le 2nd bataillon du 11me régiment arrivait du Cap de Bonne-Espérance, et portait le nombre total à 2079; mais il faut remarquer que dans ce nombre sont compris non seulement les officiers et les hommes de tout rang, mais encore les femmes et les enfants. Avant que huit mois de cette année se fussent écoulés, bien près d'un quart de ces hommes femmes, et enfants étaient morts ou mourants. Quatre des officiers sont morts, et cinq sont devenus invalides. 95 soldats sont morts, et l'on compte 202 invalides. Les petits enfants ont fourni la plus grande proportion. De ces petites créatures sans défenses pas moins de 88 périrent tandis que 45 résistaient assez longtemps pour être portés au nombre des invalides. Ainsi donc, dans une petite commune de 2,000 âmes, 106 sont mort et 290 sont invalides, non pas dans une année, mais dans les deux tiers de ce temps. Les retours de toute une année, proportion gardée, nous donneraient 700 cas. En moins de trois ans la force entière aurait disparu.

Le *Times* espère que ces faits ne se passeront pas sans que l'on fasse une enquête immédiate. Il faut remarquer que l'état de la saison a pu être fort insalubre, car la mortalité a été grande, même dans les familles des citoyens les mieux logés et les mieux approvisionnés. Mais l'on doit aussi constater que, dans l'opinion de ceux même qui sont sur les lieux, les ravages de la maladie ont été plutôt dus au mauvais logement ou peu d'aisance, et à la mauvaise organisation en général. Le 11ème régiment n'a rien trouvé de prêt pour le recevoir à son arrivée en Chine et encore moins, s'ils est possible au Japon. Les troupes du climat salubre du Cap, étaient exposées dans leur nouvelle station, sans protection aucune, à toutes les intempéries, et quand, comme c'était tout naturel, ils tombaient malades par centaines, il n'y eu personne pour les soigner ou les relever. Les hôpitaux furent bientôt remplis, et les soldats durent chercher leur salut dans leurs misérables quartiers.



**Bureau du Major de Brigade,**

22 JANVIER 1866

Les personnes qui désirent profiter des avantages qui leur sont offerts par l'association d'Exercice pour se qualifier pour obtenir des certificats de première et seconde classe pour la milice volontaire, sont par les présentes avorties que le rôle sera fermé le 31 du courant, et qu'à près cette date, nul ne pourra être admis.

Les Candidats pour l'admission qui n'ont pas de commission dans la Milice, devront présenter des lettres de recommandation d'un Magistrat ou d'un officier Supérieur de la Milice.

Par ordre,

T. DE MONTENAC,

B. Major.